

Audit externe des institutions de microfinance, présentation du guide pratique du CGAP

BIM n° 219 - 22 août 2000
Anne-Claude CREUSOT

Nous vous présentions au début du mois de janvier dernier le guide pratique du CGAP sur les systèmes d'information de gestion, en vous informant que d'autres guides de cette série d' « Outils techniques » seraient bientôt disponibles en français. C'est chose faite pour le 3^{ème}, qui porte sur l'audit externe des institutions de microfinance (le 2^{ème}, sur le plan de développement et la modélisation financière, sera vraisemblablement disponible à la rentrée).

Tout comme le système d'information de gestion, l'audit est un outil dont l'utilité se fait de plus en plus sentir dans un contexte d'institutionnalisation et de pérennisation des activités de microfinance. Comme le système d'information, c'est un moyen d'amélioration de la qualité et de la crédibilité de l'information et de la gestion financière des IMF.

Ayant constaté que les institutions, bailleurs de fonds et auditeurs investissaient beaucoup de temps et d'argent dans les audits sans obtenir en contrepartie une garantie de transparence et de fiabilité des informations auditées, le CGAP a conçu ce guide pour aider à la fois les clients d'audit à commanditer des audits qui répondent mieux à leurs besoins, et les cabinets d'audit à mieux comprendre certains des aspects propres aux activités de microfinance. Il se présente donc en deux volumes, le premier s'adressant aux commanditaires et le second aux auditeurs externes.

Voici un extrait de l'introduction, qui permet de se faire une idée un peu plus précise de l'objectif de ce manuel.

Traditionnellement, les audits externes constituent le principal moyen de garantir l'exactitude et la pertinence [des rapports financiers des IMF]. Cependant, l'expérience a montré que les audits externes parviennent rarement à produire un examen satisfaisant de la situation financière et des contrôles internes de l'institution – notamment en ce qui concerne les informations relatives au portefeuille de crédits. Il existe trois principales raisons à ces limites des audits externes :

- > Les clients qui commanditent des audits externes – administrateurs, dirigeants et bailleurs de fonds – ne savent souvent pas ce qu'ils peuvent attendre ou non de ces audits. Ils ne savent pas non plus quelles procédures spéciales, débordant du cadre des audits ordinaires,

peuvent être nécessaires pour aborder certaines questions, ou quels termes de référence employer pour faire comprendre leurs besoins à l'auditeur.

- > Les bailleurs de fonds proposent souvent des termes de référence dans le cadre d'audits externes, mais ceux-ci se concentrent habituellement sur la conformité aux accords de prêt ou de subvention passés entre l'institution et le bailleur, ou l'examen de l'affectation spécifique des fonds du bailleur, plutôt que la santé financière de l'institution de microfinance auditée.
- > Peu d'auditeurs externes ont une réelle expérience de la microfinance. Ils comprennent par conséquent rarement les caractéristiques propres aux activités de microfinance, qui requièrent des procédures d'audit différentes de celles employées pour des activités financières traditionnelles.

Les audits d'institutions de microfinance posent également un autre problème : les auditeurs et le personnel de ces institutions consacrent souvent trop de temps à des questions non essentielles par rapport aux principaux risques caractérisant l'activité de microfinance. Les cabinets d'audit ont tendance à confier les audits d'institutions de microfinance au personnel junior, et ce personnel s'emploie surtout à vérifier la conformité des comptes de l'institution avec une liste détaillée d'obligations comptables et opérationnelles – qui ne sont pas toutes pertinentes pour évaluer la fiabilité des informations financières de l'institution, ainsi que la sécurité ou l'efficacité de ses activités. C'est pourquoi ce guide met l'accent sur une approche de l'audit « fondée sur le risque » : l'auditeur externe doit évaluer l'importance relative des différents domaines de risques et fonder la plus grande partie de son travail d'audit sur les domaines les plus significatifs pour l'institution concernée. Par exemple, une documentation volumineuse sur le crédit ou des procédures d'approbation à différents niveaux sont ordinaires dans les banques commerciales traditionnelles, mais peuvent se révéler totalement inappropriées dans le cadre d'une institution de microcrédit. Et distinguer les points cruciaux des points moins importants requiert une capacité de jugement dont l'auditeur ne peut faire preuve que s'il comprend l'activité d'une institution de microfinance. La plupart des auditeurs devront prendre beaucoup de temps pour apprendre à connaître le fonctionnement des institutions de microfinance, mais cela leur évitera en contrepartie de perdre du temps à élaborer des tests portant sur des données secondaires.

Il a été fait référence plus haut aux « caractéristiques propres » à l'activité de microfinance. La plupart de ces caractéristiques ont trait au portefeuille de crédits. Le portefeuille de crédits constitue la principale source de problèmes sérieux, problèmes qui ne sont pas toujours immédiatement décelables et peuvent même échapper à l'attention des dirigeants, parfois jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour les résoudre. Les procédures traditionnelles d'audit des états financiers ne permettent pas de détecter les faiblesses habituelles des portefeuilles de microfinance. Ainsi les chapitres qui, dans chaque volume, traitent des procédures d'examen des portefeuilles de crédits, comptent parmi les plus importants de ce guide. Ces chapitres, plus que tous les autres, contiennent des informations qu'il est difficile de trouver ailleurs. Les auditeurs et les clients des cabinets d'audit doivent donc les examiner tout spécialement.

Les lecteurs de ce guide s'apercevront que celui-ci consacre beaucoup plus d'attention aux activités de crédit des institutions de microfinance qu'à leur activité d'épargne. Ceci ne signifie pas pour autant que le crédit est plus important que l'épargne pour la clientèle pauvre. En réalité, le contraire est souvent vrai. De nombreuses institutions de microfinance souhaitent acquérir le statut d'institution financière agréée, non seulement pour avoir accès aux ressources commerciales, mais aussi pour pouvoir offrir des services d'épargne à leur clientèle cible.

Les services d'épargne ne sont cependant traités ici que brièvement pour les raisons suivantes : peu d'institutions de microfinance sont habilitées à recevoir des dépôts, et l'audit des opérations d'épargne des institutions de microfinance, contrairement à celui des opérations de crédit, est quasiment similaire à celui mené dans les banques commerciales.

L'annexe A est un autre élément clé de ce guide : elle présente des lignes directrices pour le contenu et la présentation des états financiers des institutions de microfinance. Si ces indications sont suivies, elles permettront aux lecteurs des états financiers d'une institution de microfinance de juger facilement de la capacité de cette institution à développer ses activités au-delà des limites inhérentes aux fonds de subvention restreints des bailleurs de fonds.

Destinataires et utilisation du guide

Ce guide est divisé en deux volumes, chacun s'adressant à un public précis. Le volume 1 s'adresse tout particulièrement aux clients des audits externes, parmi lesquels les administrateurs, les dirigeants et le personnel des institutions de microfinance, ainsi qu'aux investisseurs extérieurs, notamment les bailleurs de fonds. Les sujets abordés dans le volume 1 sont les suivants :

- > Ce que l'on peut attendre - ou non - des audits externes
- > La relation entre les fonctions d'audit interne et d'audit externe
- > Les différentes prestations que l'on peut demander aux auditeurs externes, dont les missions d'audit spéciales et les missions d'audit sur la base de procédures convenues
- > Comment commanditer un audit, et notamment comment rédiger les termes de référence et choisir le cabinet d'audit
- > Les problèmes spécifiques associés aux portefeuilles de crédits des institutions de microfinance
- > Comment les audits sont conduits
- > Comment interpréter les rapports d'audit

Le volume 2 s'adresse aux auditeurs externes. On y trouve une présentation du secteur de la microfinance dans son ensemble - des concepts généraux qui devront être complétés par un apprentissage approfondi des pratiques de ce secteur et de la méthodologie propre à l'institution de microfinance auditée. Le volume 2 contient également des conseils concernant un certain nombre de problèmes spécifiques liés à l'audit des institutions de microfinance. Les auditeurs externes trouveront probablement utile de lire également le volume 1, dans la mesure où il contient des informations qui ne sont pas reprises dans le volume 2.

Les deux volumes sont susceptibles d'intéresser également les autorités de réglementation et de supervision. Face au développement du secteur de la microfinance, les autorités de supervision bancaire de nombreux pays sont contraintes de trouver une solution à la question de la supervision des institutions de microfinance. L'expérience a clairement montré qu'une supervision efficace de ces institutions exigeait un ajustement préalable des procédures de réglementation et de contrôle appliquées aux intermédiaires financiers traditionnels. Ce guide n'a pas la vocation d'un manuel de contrôle, mais son contenu pourrait être utile à l'élaboration d'un tel manuel. En tout cas, les superviseurs responsables du contrôle d'institutions de microfinance auront la possibilité de se référer eux-mêmes ou de renvoyer leurs auditeurs au présent guide.

Une série d'annexes viennent illustrer les informations exposées dans les deux volumes.

Limites du guide pratique

Ce guide pratique n'est pas un manuel de comptabilité. Il donne quelques indications sur les systèmes comptables et les contrôles internes. Les institutions de microfinance doivent avoir mis en place leurs propres règles comptables, leurs propres manuels et systèmes de contrôle interne avant de commanditer un audit externe.

Ce n'est pas non plus un manuel d'audit. Il ne doit être utilisé que pour compléter les normes d'audit en vigueur et la méthodologie interne du cabinet d'audit, ceci dans le cadre légal et réglementaire applicable à l'institution auditée.

Bien que ce ne soit pas un manuel d'audit, une institution de microfinance demandant un audit pourra y trouver un appui au niveau du processus contractuel.

Avant de passer un contrat avec l'auditeur, le client pourra préalablement demander à celui-ci de lire le guide pratique et lui indiquer les principaux éléments qu'il ne pense pas devoir mettre en œuvre pour des raisons pratiques, de coût, ou de contradiction avec les normes réglementaires.

Références et modalités de commande

Titre : Audit externe des institutions de microfinance. Guide pratique

Collection : Outil technique, n°3

Auteur : CGAP, décembre 1998

Edition : GRET-CIRAD, 2000

ISBN 2-86844-106-8

272 p.

prix : 210 FRF, hors frais de port

La version française de ce guide est distribuée par le GRET. Vous pouvez le commander à l'adresse suivante :

* Par courrier :

GRET, Service Librairie, 211-213 rue La Fayette, 75010 PARIS, France

* Par fax : 33 1 40 05 61 10

* Par e-mail : librairie@gret.org

Une présentation plus complète ainsi que des extraits de ce guide seront prochainement disponibles sur notre site pôle microfinancement, rubriques documents récents (adresse web : <http://www.cirad.fr/mcredit/present.html>).